

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation	17 Novembre 2021		
		Membres du bureau en exercice :	21
Secrétaire de séance	Pierre TACCONI		
		Membres présents :	20
<u>Président</u>	Arnaud SPET		
		Nombre de votes :	21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois novembre à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du dix-sept novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de M. Arnaud SPET au restaurant du Domaine du Moulin à Buding.

ETAIENT PRESENTS:

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	\boxtimes	NOEMICCMAACKED	P. ZENNER	
BETTELAINVILLE	B. DIOU		KOENIGSMACKER	A. SPET	
BOUSSE	P. KOWALCZYK	\boxtimes	MALLING	M-R. LUZERNE	\boxtimes
BUDING	A. GUTSCHMIDT	\boxtimes	MONNEREN	P. SCHNEIDER	
DISTROFF	M. TURQUIA	\boxtimes	OUDRENNE	B. GUIRKINGER	
GUENANGE	P. TACCONI	\boxtimes	RURANGE-LTH	P. ROSAIRE	
GUEINAINGE	M-R. CINTAS	\boxtimes	STUCKANGE	O. SEGURA	
INGLANGE	L. MADELAINE	\boxtimes	VALMESTROFF	J. ZORDAN	
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	\boxtimes	VECKRING	P. JOST	
KEMPLICH	P. BERVEILLER	\boxtimes	VOLSTROFF	I. CORNETTE	
KLANG	A. PIERRAT	\boxtimes			

ABSENCES ET POUVOIRS:

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
B. DIOU	\boxtimes	P. KOWALCZYK			

Ordre du Jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 26 octobre 2021
- C. RAPPORTS:
 - 1. AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions
 - 2. Partenariat EROZI : Collectivité pilote
 - 3. SEMAINES ARC AD Subventions aux associations
 - 4. Subventions et participations communautaires Exercice 2021
 - 5. Redéfinition de la muséographie du site du moulin
 - 6. Avenant de transfert marché 2018-03 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 « collecte des encombrants sur RDV »
 - 7. MARCHES Contrats d'assurances pour la CCAM
 - 8. Tableau des effectifs
 - 9. Points d'information et divers

Le Président ouvre la séance en demandant aux membres du Bureau Décisionnel une modification de l'ordre du jour en passant le point n° 1 « AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions » en dernière position, et l'ajout du point « VELOROUTE L'ECHAPPEE BLEUE — Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'entretien des berges de la Moselle ». Les élus ayant approuvé cette demande à l'unanimité, le nouvel ordre du jour est le suivant :

- 1. Partenariat EROZI : Collectivité pilote
- 2. SEMAINES ARC AD Subventions aux associations
- 3. Subventions et participations communautaires Exercice 2021
- 4. Redéfinition de la muséographie du site du moulin
- 5. Avenant de transfert marché 2018-03 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 « collecte des encombrants sur RDV »
- 6. MARCHES Contrats d'assurances pour la CCAM
- 7. Tableau des effectifs
- 8. VELOROUTE L'ECHAPPEE BLEUE Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'entretien des berges de la Moselle
- 9. AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN : Demande de subventions
- 10. Points d'information et divers

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Pierre TACCONI pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2021

Adoption à l'unanimité

C. RAPPORTS

Point n° 1 : Partenariat EROZI : Collectivité pilote

Dans le cadre de la Commission Mutualisation, il est proposé une stratégie œuvrant sur deux axes. Le premier, déjà mis en œuvre par l'Arc Mosellan, consiste en un groupement de commandes permanent avec les communes membres.

L'autre axe consiste en un partenariat fort avec un prestataire, la société EROZI, qui propose un outil de pilotage des besoins transversaux entre l'EPCI et les communes. Le dispositif présenté permet ainsi une acquisition à grande échelle et génère des économies liées aux volumes d'achats.

Après un recensement fin 2020 des besoins et des ressources auprès de l'ensemble des communes, de l'Arc Mosellan, il en ressort :

- Des besoins communaux qui se recoupent ou concernent des mêmes thématiques,
- Une difficulté liée à la diversité et la complexité de répondre aux demandes hétérogènes,
- Une limite des ressources à disposition des communes (matérielles et humaines),
- Un manque de visibilité de l'apport de la mutualisation auprès de certaines communes,
- Le manque de temps et de priorité donné à la mutualisation par les communes : 14 communes sur 26 ont répondu.

Il fallait donc rechercher une solution pouvant satisfaire le plus grand nombre en simplifiant le plus possible les démarches et les formalités.

La société EROZI a développé une application informatique Web fonctionnant sur tous les supports (ordinateurs, tablettes, GSM, ...). Une présentation de cette application a été réalisée aux membres de la Commission mutualisation par sa fondatrice. L'application offre des services et peut être vue comme une "boîte à outils digitale", apportant des solutions à l'ensemble des acteurs publics, dans leur quotidien :

Une solution d'ECONOMIES FINANCIÈRES

- Selon l'achat, de 3% à 30% de remise grâce au levier généré par le volume d'achat,
- Une seule procédure,
- + Sécurisation des achats (Respect des règles de la commande publique).

Un GAIN DE TEMPS

- Le coordinateur de groupement se charge de tout, avec l'aide de la Commission,
- Sur des achats récurrents et de faibles montants : réduction des délais, réactivité car l'application permet aux utilisateurs (CCAM et communes) de lancer ou participer à des groupements de commandes.

Une proposition financière a été établie pour l'accès à la plateforme EROZI'Apps pour la CCAM et les 26 communes pour un montant de 1 800€ TTC pour 1 an. Il s'agit ainsi de « tester » l'application. Ce coût sera supporté par la CCAM.

Il semble opportun dans une 1ère phase de rester sur des prestations « simples ».

Pour ce faire, il a été proposé par le Président d'évaluer la renégociation des contrats d'assurance des bâtiments. Dans ce cas, la création d'un groupement de commandes « assurances » est possible et impliquera le recensement des besoins. Ensuite, il sera nécessaire d'avoir recours à un prestataire spécialisé pour garantir le respect des clauses et une expertise des différents contrats pour éviter les redondances. Le dispositif proposé par la société EROZI, et tel que présenté, répond aux différents besoins identifiés plus haut.

Vu l'avis de la Commission Mutualisation qui s'est tenue le 5 octobre 2021 ; Le Bureau Décisionnel après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'adhésion au dispositif pour une durée d'un an sur le principe de l'expérimentation ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à mettre à disposition les crédits pour acquérir ce dispositif, pour un montant de 1 800 TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche pour la mise en œuvre de la présente.

Point n° 2: SEMAINES ARC – AD – Subventions aux associations

L'édition 2021 des Semaines ARC – AD a concerné 120 enfants et adolescents du territoire, soit un taux de « remplissage » de 67 % par rapport au nombre total de places disponibles (218 places) dans le cadre des semaines d'animations estivales assurées.

A l'issue de cette campagne dans laquelle de nombreuses structures associatives se sont investies et dans le respect des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités, il appartient aux membres du Bureau Décisionnel d'examiner les individualisations de subventions proposées au profit des associations parties prenantes à cette opération :

AMIFORT	2 000.00 €
AFR CREIGNES ET FASSENOTES	800.00€
AG METZERVISSE	70.00€
CANOE KAYAK BOUSSE	300.00€
EAST TEAM GYM	1 500.00 €
LPO	506.16 €
METZERVISSE VILLAGE LORRAIN	100.00€
SNBM GUENANGE	936.00 €
THEATRE NIHILO NIHIL	1 000.00 €
TOTAL	7 212.16 €

Les engagements proposés seront imputés au chapitre 65.

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'avis favorable de la Commission « Jeunesse et Vie Associative » réunie le 8 novembre 2021 ; Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié ci-après;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

SUBVENTIONS

		PREVISIONS BUDGETAIRES 2021 Reste à réaliser plobal 2021	250 000,00 € 47 279,24 €	
Thématique Pièce		Tiers	Montant	Observations
Dév. Eco.	PARTENARIAT	ALEXIS (code: 2636)	4 200 €	
Dév. Eco. Animation plateforme 2020-2021 INITIA		INITIATIVE MOSELLE NORD	3 000 €	
	Total Dév. Eco.		7 200,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Olvers	AIDE AUX VICTIMES D'UNE INFRACTION PENALE	ATAV FRANCE 57 (code: 3306)	5 000 €	
	Total Divers		5 000,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Invironnement	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) - Convention 2021-2023	ADIL 57 (code: 1692)	3 340 €	
	Total Environment		3 340,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Safe	Insertions des jeunes EX. 2020	MISSION LOCALE NORD MOSELLAN (code : 654)	21 171,60 €	
	Total Safe		21 171,60 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Drènementiel	Achat de roll up et d'affiches pour les permanences	ASS CONCILIATEURS DE JUSTICES	500 €	
Denementiel	Trail Mailing 07/11/2021	ESPACE SPORTS ET CULTURE (code: 472)	500 €	
Denementiel	Création d'un escape game su Château de Luttange	AFR CREIGNES ET FASSENOTES	500 €	
Drènementiel	Cydocross bike & run 30 & 31/10/2021	GREEN TEAM	500 €	
	Total Evènementiel		2 000,00 €	
Sensibilization à l'environnement, su patrimoine, à la culture	Restauration entretien intérieur et extérieur de l'observatoire des Chênes brulés	ASS, DE PRESERVATION DE L'OBSERVATOIRES DES CHENES BRULES (APOCE)	500 €	
	Total Sensibilisation à l'environnement, au patrin	oine, à le culture	500,00 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	AMIFORT	2 000 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	AFR CREIGNES ET FASSENOTES	800 €	
ARCAD	Semaines Estivales 2021-Subvention	AG METZERVISSE	70 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	CANOÉ KAYAK CLUB BOUSSE HAGONDANGE (code: 2499)	300 €	
ARC AD	Servaines Estivales 2021-Subvention	EAST TEAM GYM	1500€	
ARCAD	Servaines Estivales 2021-Subvention	UPO .	506,16 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	METZERVISSE VILLAGE LORRAIN	100,00€	
ARCAD	Servaines Estivales 2021-Subvention	SNBM (code : 1798)	936 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	NIHILO NIHIL THEATRE (code: 492)	1000€	
	Total ARC-AD		7212,16€	
	Total Animation	9712,16€		
	TOTAL PROPOSE AU 23/11/20	a	46 423,76 €	

Point n° 3 : Subventions et participations communautaires – Exercice 2021

À l'occasion du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021, un certain nombre de participations et subventions au bénéfice d'associations ont été votées pour le présent exercice budgétaire.

Dans le respect des règles comptables applicables, et en complément des soutiens financiers d'ores et déjà adoptés au titre de l'année 2021, il est proposé au Bureau Décisionnel le versement d'une aide complémentaire ci-après détaillée.

Cette proposition fait suite à des demandes reçues après l'instruction des dossiers de demande de soutien, qui ont été examinées et ont reçu un avis favorable de la Commission « Jeunesse et Vie Associative » réunie le 8 novembre 2021. Elle concerne le versement :

Pour la thématique « Divers » :

 D'une somme de 5 000 € à l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV) pour la prise en charge des victimes d'infractions pénales et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales;

Pour la thématique « Evènementiel » :

- D'une somme de 500 € pour l'association GREEN TEAM pour l'organisation du cyclocross et du bike & run du week-end du 30 et 31 octobre ;
- D'une somme de 500 € pour l'association CA Malling Espace Culture et Loisirs de Malling pour l'organisation du Trail'Malling le 7 novembre;
- D'une somme de 500 € pour l'association AFR Creignes et Fassenotes pour la création d'un escape game au Château de Luttange ;
- D'une somme de 500 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Metz (ACJCAM) pour l'achat de roll up et d'affiches pour les permanences tenues sur le territoire de l'Arc Mosellan. Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette conciliation est obligatoire, jusqu'à un montant de 5 000 €, pour les conflits de voisinage et les litiges au quotidien (consommation, bornage, servitudes, écoulement des eaux) afin d'éviter des frais et des tracas d'une action en justice);

Pour la thématique « Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture » :

 D'une somme de 500 € pour l'Association de Préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés pour la restauration et l'entretien intérieur et extérieur de l'observatoire;

Pour la thématique « Développement Economique » :

- D'une somme de 4 200 € à l'association régionale « Alexis » pour le soutien à la création d'entreprises (à Bertrange et Metzervisse; 2 x 600 €) et la participation au « Concours Trajectoires » en 2020 (3 000 €, soit une dotation d'un prix de 2 000 € + Ingénierie pour 1 000 €) au titre de la convention de partenariat 2019 – 2020 (Délibération n°D20181106CCAM74 du 6 novembre 2018) entre la CCAM et l'association;
- D'une somme de 3 000 € à l'association « Initiative Moselle Nord » (IMN) pour l'animation de la plateforme d'initiative locale pour les années 2019, 2020 et 2021 (soit 1 000 € / an) au titre du fonctionnement pour le conseil, l'accompagnement et le financement (prêts d'honneurs) des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises sur l'Arc Mosellan conformément aux délibérations prises respectivement les 6 novembre 2018, 15 décembre 2020 et 27 avril 2021;

Pour la thématique « SAFE » :

- D'une somme de 21 171,60 € soit 0,60 € X 35 286 habitants (population municipale totale au 1^{er} janvier 2021) pour Mission Locale Nord Mosellan afin de promouvoir, développer et gérer les actions d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire de la CCAM;
 - → A noter que la subvention prévue pour la Mission locale pose débat car les résultats attendus ne sont pas là. Le Président informe les membres du Bureau qu'il a demandé à l'association de faire évoluer leur dispositif sous un délai de 6 mois 1 an.

Pour la thématique « Environnement » :

 D'une somme de 3 340 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) sur le territoire de l'Arc Mosellan pour l'année 2021.

Les engagements proposés seront imputés au chapitre 65.

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Jeunesse et Vie Associative » réunie le 8 novembre 2021 pour les thématiques « Evènementiel », « Ecole de formation des jeunes » et « Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture » ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les versements des subventions complémentaires au titre de l'exercice 2021 ;
- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié ci-après ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire au versement ou à l'encadrement de ces aides ainsi que des contreparties éventuelles associées.

SUBVENTIONS

		PREVISIONS BUDGETAIRES 2021	250 000,00 €	•
		Reste à réaliser global 2021	47 279,24 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Dév. Ecc. PARTENARIAT		ALEXIS (code: 2636)	4 200 €	
Dév. Eco. Animation plateforme 2020-2021		INITIATIVE MOSELLE NORD	3 000 €	
	Total Dév. Eco.		7 200,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Divers	AIDE AUX VICTIMES D'UNE INFRACTION PENALE	ATAV FRANCE 57 (code: 3306)	5 000 €	
	Total Divers		5 000,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Environnement	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) - Convention 2021-2023	ADIL 57 (code: 1692)	3 340 €	
	Total Environnement		3 340,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Safe	Insertions des jeunes EX. 2020	MISSION LOCALE NORD MOSELLAN (code : 654)	21171,60€	
	Total Safe	21 171,60 €		
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Dyènementiel	Achat de roll up et d'affiches pour les permanences	ASS CONCILIATEURS DE JUSTICES	500 €	
Dyènementiel	Trail Mailing 07/11/2021	ESPACE SPORTS ET CULTURE (code: 472)	500 €	
Dvěnementiel	Création d'un escape game au Château de Luttange	AFR CREIGNES ET FASSENOTES	500 €	
Dyènementiel	Cydocross 56# & run 30 & 31/10/2021	GREEN TEAM	500 €	
	Total Evènementiel		2 000,00 €	
Sensibilization à l'environnement, au patrimoine, à la culture	Restauration entretien intérieur et extérieur de l'observatoire des Chênes bruiés	ASS, DE PRESERVATION DE L'OBSERVATOIRES DES CHENES BRULES (APOCE)	500 €	
	Total Sensibilisation à l'environnement, au patrin	noine, à le culture	500,00 €	
ARCAD	Semainer Estivales 2021-Subvention	AMIFORT	2000€	
ARCAD	Semaines Estivales 2021-Subvention	AFR CREIGNES ET FASSENOTES	800 €	
ARCAD	Semaines Estivales 2021-Subvention	AG METZERVISSE	70 €	
ARCAD	Semaines Estivales 2021-Subvention	CANOÉ KAYAK CLUB BOUSSE HAGONDANGE (code: 2499)	300 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	EAST TEAM GYM	1500€	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	РО	506,16 €	
ARCAD	Semaines Estivales 2021-Subvention	METZERVISSE VILLAGE LORRAIN	100,00€	
ARCAD	Semaines Estivales 2021-Subvention	SNBM (code : 1798)	936 €	
ARC AD	Semaines Estivales 2021-Subvention	NIHILO NIHIL THEATRE (code: 492)	1000€	
	Total ARC-AD		7 212,16 €	
	Total Animation		9712,16€	
	TOTAL PROPOSE AU 23/11/20	21	46 423,76 €	

Point n° 4 : Redéfinition de la muséographie du site du moulin

Situé au cœur de la Vallée de la Canner, le moulin à l'huile de BUDING est un outil d'attractivité touristique du territoire. Entièrement restauré par la CCAM, en étroite collaboration avec l'Association Nature et Patrimoine de la Vallée de la Canner (ANPVC), ce moulin du XVIIIème siècle, en parfait état de fonctionnement, permet aux visiteurs de s'immerger dans un environnement traditionnel et historique, comprendre le fonctionnement mécanique des engrenages et de vivre leurs activités séculaires. Au cœur d'un

écrin de verdure, le Moulin de BUDING est également un excellent outil de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Le musée propose aux visiteurs des visites guidées. Il est ouvert :

- Aux groupes (adultes, scolaires, centres de loisirs...) toute l'année sur réservation,
- Aux individuels (adultes, enfants, familles...), le dimanche de 14h à 18h et le mercredi de 14h à 17h uniquement pendant les vacances scolaires à compter du dimanche avant Pâques jusqu'au 31 octobre.

Aujourd'hui, les groupes scolaires représentent le public majoritaire qui visite le Moulin de Buding, avec une fréquentation d'environ 2 800 élèves par an. Le planning du Service Animation se remplit uniquement par le bouche à oreille. En effet, la qualité des animations proposées à destination des publics scolaires est reconnue et les contenus sont variés.

Concernant le public des individuels et des familles, le Moulin comptabilise en moyenne 650 entrées par an seulement. Malgré les efforts d'ordre commercial de la CCAM, et l'accès du public aux visites guidées, le Moulin de BUDING ne génère que trop peu d'entrées.

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

- peu ou pas de renouvellement des expositions ;
- scénographie du musée et supports pédagogiques peu alimentés et désuets (dernière mise à jour : 2007) :
- manque de repères sur le site de la Canner (signalétique, lieux de convivialité, ...).

Dans ce contexte, le Moulin de BUDING a besoin d'une restructuration de sa scénographie. Un réel travail de fonds documentaire serait nécessaire pour redonner un nouveau souffle à cet équipement au potentiel si remarquable.

Ce fonds constituerait une base exhaustive de contenus qualitatifs. Ces derniers seraient structurés de manière à construire une nouvelle histoire à raconter aux visiteurs. Renouer avec le passé du Moulin, trouver des anecdotes, comprendre son évolution, récolter des témoignages d'antan, ..., mais aussi plonger le visiteur dans des sujets et des thématiques contemporaines comme la préservation de la biodiversité et la place de l'eau sur nos territoires.

Dans une démarche prospective, la CCAM s'est rapprochée de Moselle Art Vivant, opérateur culturel du Département de la Moselle, qui, grâce à son expérience dans les différents sites Passionnément Moselle tels que le Château de Malbrouck à Manderen, la Maison Robert Schuman à Scy -Chazelle, le musée du sel à Marsal...sera en capacité de nous accompagner dans cette nouvelle démarche. En effet, Moselle Art Vivant s'inscrivant auprès des collectivités territoriales dans le conseil et l'élaboration de projet, a l'image d'un bureau d'étude.

Lors de leur visite du mercredi 15 septembre, les agents du Département ont préconisé :

- de consolider le fonds documentaire pour créer une histoire plus complète et précise;
- de maintenir le dispositif de visites guidées ;
- de maintenir l'implantation des machines situées à l'étage;
- de réaménager l'entrée du Musée avec l'ajout d'un point de vente et d'un espace de convivialité ;
- de revoir la signalétique globale du site ;
- de redéfinir le marketing de la marque du Moulin.

De plus, les outils numériques font une entrée très remarquée dans les espaces d'exposition. Ces derniers attirent particulièrement les jeunes et leurs familles. Avec leurs contenus enrichis, ils permettent aux visiteurs de s'immerger dans un autre espace temporel. Les outils utilisés peuvent être des tablettes, des smartphones ou encore des lunettes 3D.

A cette étape de projet, la CCAM souhaite attirer l'attention des élus sur le devenir du Musée du Moulin de BUDING et voir dans quelle mesure ce dernier pourrait bénéficier d'un accompagnement structurant pour

voir sa scénographie évoluer en lien avec les pratiques actuelles. Une étude d'approche marketing sera nécessaire afin de préciser le public visé et la nouvelle dynamique thématique qui pourra être valorisée sur le site.

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la démarche de redéfinition de la muséographie du Moulin de Buding ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute action et à signer tout document nécessaire à cette démarche.

Point n° 5 : Avenant de transfert - marché 2018-03 « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 « collecte des encombrants sur RDV »

Un marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants, LOT n°2 : Collecte des encombrants sur rendez-vous, a été notifié le 18 juillet 2018, au mandataire du groupement solidaire éco déchets Lorraine.

Ce marché a été passé pour une durée ferme de 5 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, et renouvelable pour une période de 2 fois un an.

La société éco déchets Lorraine nous a fait savoir, par courriel du 22 octobre 2021, qu'elle avait été absorbée par la société éco déchets Environnement à compter du 30 septembre 2021.

Les conditions financières et d'exécution du marché restent inchangées.

Un avenant de transfert, sans incidence financière, doit être établi (voir annexe).

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 28 juillet 2021, donnant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avenant de transfert tel qu'annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cet avenant et le notifier au titulaire du marché;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet avenant.



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMAUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN 8 RUE DU MOULIN 57920 BUDING

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Mandataire du groupement solidaire : Eco déchets Lorraine, 111 ter avenue du général de Gaulle, 54380 DIEULOUARD, 09 81 43 67 68, <u>contact@eco-dechets.fr</u>, SIRET 811 514 181 000 23

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

- α Collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des encombrants », lot 2 α collecte des encombrants sur RDV ».
- Date de la notification du marché public : 18 juillet 2018.....
- □ Durée d'exécution du marché public : période ferme de cinq (5) ans, comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2023, renouvelable pour une période de deux (2) fois un (1) an maximum (soit jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum).
- Montant initial du marché public :

Taux de la TVA: 20 %

Montant HT: 117 180.00€.....

Montant TTC: 128 898.00€.....

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

EXE10 – Avenant 1 2018-03 Page: 1 / 4

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT, société par actions simplifiée au capital de 822 170 € dont le siège est à LYON (69007), 24 B rue Jean <u>Baldassini</u>, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 802 947 432, représentée par SB ENVIRONNEMENT (797 859 709 RCS LYON) et son président Olivier SCHWARTZ, a absorbé, le 30 septembre 2021, la société ECODÉCHETS LORRAINE.

2018-03

Page: 2 / 4

Incidence fir	nancière de l	l'avenant :			
L'avenant a u (Cocher la cas			ière sur le montai	nt du marché	public :
	\boxtimes	Non			Oui
Montant de l'	avenant :				
	Taux de la	a TVA :			
	Montant H	HT:			
	Montant 1	гтс:			
	% d'écart	introduit	par l'avenant :		
Nouveau moi	ntant du ma	arché pub	olic :		
	Taux de la	a TVA :			
	Montant H	HT:			
	Montant 1	гтс:			

EXE10 - Avenant 1

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements : (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

EXE10 – Avenant 1 2018-03 Page: 3 / 4

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récé	pissé:					
Le titulaire signera la formule ci-dessous :						
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »					
	A je					
	Signature du titulaire,					
En cas d'envoi en lettre recon	nmandé avec accusé de réception :					
	oostal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)					
En cas de notification par voi	e électronique :					
	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de					
l'accord-cadre.)						

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 – Avenant 1 2018-03 Page: 4 / 4

Point n° 6: MARCHES - Contrats d'assurances pour la CCAM

Une consultation, effectuée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été lancée le 30 septembre 2021 pour permettre la souscription de contrats d'assurances avec effet au 1^{er} janvier 2022.

La procédure a été allotie comme suit :

- Lot 1 responsabilité civile / protection juridique / risque environnemental
- Lot 2 prestations statutaires.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 novembre 2021. Aucune offre n'a été reçue pour le premier lot. Il est donc proposé de déclarer sans suite ce lot pour infructuosité, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique.

Vu les articles R2122-2 1° et R. 2185-1 du code de la commande publique ;

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DECLARER sans suite le lot 1 responsabilité civile / protection juridique / risque environnemental, pour infructuosité;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Point n° 7: Tableau des effectifs

La CCAM dispose d'un tableau des effectifs, outil de gestion du personnel. Il concerne les emplois permanents de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois contractuels de droit public. Il est à noter que les contrats à durée déterminée non permanents (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, les remplacements temporaires d'agents), les contrats aidés et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau doit être joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante. Il précise l'état des effectifs du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire déterminée en fonction des besoins du service.

C'est dans cette perspective que cette mise à jour est proposée.

- 1- Dans le cadre d'une procédure de recrutement d'un coordonnateur de gestion budgétaire et comptable au sein du service Comptabilité du Pôle Ressources et Moyens : afin de permettre le tuilage en amont d'un prochain départ en retraite, et donc le recrutement sur le cadre d'emplois des rédacteurs, voir sur le grade d'attaché, création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère. Les postes non utilisés seront supprimés à l'issue du recrutement,
- 2- Dans le cadre des possibilités d'avancements de grade et de promotion interne, création d'un poste d'ingénieur principal, d'un poste d'agent de maîtrise, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 3- Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs et afin de permettre la reconduction du contrat d'un agent occupant un emploi permanent, création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du SAFE,

- 4- Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, création d'un poste d'attaché principal suite à recrutement au sein du SAFE,
- 5- Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs et afin de permettre la reconduction du contrat d'un agent occupant un emploi permanent, création d'un poste d'adjoint technique au sein du SPGD,
- 6- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour la nomination d'un agent jusqu'alors employé par le biais d'un contrat de projet, emploi alors non permanent, au sein du service animation, vie associative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer les postes précédemment énumérés ;

Vu la délibération du 28 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau ;

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ci-après détaillé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA CCAM AU 01.12.2021

	Postes ouverts au 01.04.21			Postes ouverts au 01.12.21 Statuts			tuts			
	Grades de la Fonction Publique Territoriale				F#F - +1# }	F#F - +1# }			Postes en	Postes
Cat.	Grades de la Fonction Publique Territoriale	Effectif à temps complet	Effectif à temps non complet	Evolution	Effectif à temps complet	Effectif à temps non complet	Titulaire	Non titulaire	ЕТР	pourvus au 01.12.21
	Emplois fonctionnels	2	0	0	2	0	1	0	1	1
Α	Directeur Général des Services	1	0		1	0	1	0	1	1
Α	Directeur Général Adjoint des Services	1	0		1	0	0	0	0	0
	Filière Administrative	17	1	+3	20	1	11	4	14,4	15
А	Attaché hors classe	0	0		0	0	0	0	0	0
Α	Attaché principal	1	0	+1	2	0	1	1	2	2
А	Attaché	6	1		6	1	2	3	4,4	5
В	Rédacteur principal de 1ère classe	1	0	+1	2	0	1	0	1	1
В	Rédacteur principal de 2ème classe	0	0	+1	1	0	0	0	0	0
В	Rédacteur	4	0		4	0	2	0	2	2
С	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0		1	0	1	0	1	1
С	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	0	2	0	2	2
С	Adjoint administratif	2	0		2	0	2	0	2	2
	Filière Technique	21	0	+4	25	0	10	3	13	13
А	Ingénieur hors classe	0	0		0	0	0	0	0	0
А	Ingénieur principal	1	0	+1	2	0	1	0	1	1
А	Ingénieur	6	0		6	0	1	0	1	1
В	Technicien principal 1ère classe	1	0		1	0	0	0	0	0
В	Technicien principal de 2ème classe	0	0		0	0	0	0	0	0
В	Technicien	4	0		4	0	2	2	4	4
С	Agent de maîtrise principal	0	0		0	0	0	0	0	0
С	Agent de maîtrise	2	0	+2	4	0	2	0	2	2
С	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0		1	0	1	0	1	1
С	Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0		0	0	0	0	0	0
С	Adjoint technique	6	0	+1	7	0	3	1	4	4
	Filière Animation	5	0	+2	7	0	4	0	4	4
В	Animateur principal de 1ère classe	0	0		0	0	0	0	0	0
В	Animateur principal de 2ème classe	0	0		0	0	0	0	0	0
В	Animateur	1	0		1	0	0	0	0	0
С	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	0		0	0	0	0	0	0
С	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	0	+1	2	0	1	0	1	1
С	Adjoint d'animation	3	0	+1	4	0	3	0	3	3
	Filière Médico-Sociale	11	3		11	3	10	2	11,4	12
A	Conseiller hors classe socio-éducatif	0	0		0	0	0	0	0	0
	Conseiller supérieur socio-éducatif	0	0		0	0	0	0	0	0
A	Conseiller socio-éducatif	1	0		1	0	0	0	0	0
	Infirmier en Soins Généraux hors classe	0	0		0	0	0	0	0	0
	Infirmier en Soins Généraux de classe supérieure	0	0		0	0	0	0	0	0
	Infirmier en Soins Généraux de classe normale	1	0		1	0	1	0	1	1
	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1	0		1	0	1	0	1	1
	Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	0		1	0	1	0	1	1
	Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	1	0		1	0	0	1	1	1
A	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0		0	0	0	0	0	0
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	0	0		0	0	0	0	0	0
	Assistant socio-éducatif de 2ème classe	1	0		1	0	0	1	1	1
С	ATSEM principal de 1ère classe	1	1		1	1	2	0	1,8	2
	ATSEM principal de 2ème classe	1	0		1	0	0	0	0	0
-	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	2	2		2	2	4	0	3,6	4
С	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	1	0		1	0	1	0	1	1
	TOTAUX	56	4	9	65	4	36	9	43,8	45

Point n° 8 : VELOROUTE L'ECHAPPEE BLEUE – Avenant à la convention de groupement de commandes pour l'entretien des berges de la Moselle

Par délibération du 26 mars 2019, la Communauté d'Agglomération a décidé la constitution d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des berges de la Moselle (y compris l'aménagement et la mise aux normes de ces dernières), composé de :

- la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT), coordonnateur du groupement;
- la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch;
- la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières ;
- la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a validé cette démarche lors de sa séance du 2 avril 2019.

Afin de permettre à la CAPFT, coordonnateur du groupement et « chef de file », de solliciter toutes les subventions possibles pour les projets communs du groupement, il s'avère nécessaire de modifier par voie d'avenant la convention de groupement de commandes.

Aussi, il convient de rajouter les points suivants à l'article 4.2 - missions du coordonnateur :

- solliciter toutes les subventions auxquelles la CAPFT a droit en tant que « chef de file » (porteur de projet) pour l'ensemble des membres du groupement, signer tous les documents relatifs aux demandes de financement pour les projets entrant dans le cadre de la convention de groupement,
- percevoir l'intégralité des subventions pour le groupement et les reverser ensuite au prorata des prestations exécutées à chaque membre du groupement.

De même, à l'article 9.2 – Paiement du prix des prestations, il faut rajouter : la CAPFT émettra des mandats en faveur des membres du groupement correspondant au montant des subventions perçues au prorata des prestations réalisées pour le compte de chaque membre.

Enfin, cet avenant porte également sur l'intégration d'un nouveau membre dans le groupement de commandes, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, représentée par son Président Monsieur Michel PAQUET.

La passation de cet avenant va permettre à la CAPFT de déposer, dès cette année, des dossiers de demande de subvention pour l'aménagement de la Voie Bleue − Moselle Saône à Vélo estimé à 330 000 € HT (comprenant principalement une harmonisation / mise aux normes de la signalétique et de la piste, du mobilier ...).

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications apportées aux articles 4.2 et 9.2 de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des Berges de la Moselle,
- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au groupement de commandes permanent,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'annexe 1 à l'avenant 1 de la convention relative au groupement de commandes permanent, et à compléter l'annexe 2.



AVENANT N°1

A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ENTRETIEN DES BERGES DE LA MOSELLE

ARTICLE 1: CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Il est constitué un groupement de commandes permanent, intitulé « Groupement de commandes permanent pour l'entretien des berges de la Moselle » dans les conditions visées par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette convention a uniquement pour objectif la passation des procédures relatives à l'entretien des berges de la Moselle.

La CAPFT, qui est coordonnateur du groupement est chargé de la mise en concurrence en vue du choix du titulaire du marché.

La convention initiale a été conclue par décision du Bureau Communautaire en date du 26 mars 2019

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville, ci-après dénommée la CAPFT, représentée par Monsieur Pierre CUNY, Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant.

ET

Les membres du groupement signataires du formulaire d'adhésion (annexe 1) dont les coordonnées sont regroupées en annexe 2 à la convention.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

A- La modification de deux articles à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des Berges de la Moselle

Aussi, il convient de rajouter les points suivants à :

1 l'article 4.2 - missions du coordonnateur :

- solliciter toutes les subventions auxquelles la CAPFT a droit en tant que « chef de file » (porteur de projet) pour l'ensemble des membres du groupement, signer tous les documents relatifs aux demandes de financement pour les projets entrant dans le cadre de la convention de groupement,
- percevoir l'intégralité des subventions pour le groupement et les reverser ensuite au prorata des prestations exécutées à chaque membre du groupement.

2. l'article 9.2 - Paiement du prix des prestations :

 la CAPFT émettra des mandats en faveur des membres du groupement correspondant au montant des subventions perçues au prorata des prestations réalisées pour le compte de chaque membre.

B- L'intégration d'un nouveau membre dans le groupement de commande

Par le présent avenant, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, représentée par son président Monsieur Michel PAQUET intègre le groupement commandes permanent pour l'entretien des Berges de la Moselle.

ARTICLE 3: CONDITIONS ET DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 10 de la convention de groupement de commande

Cet avenant doit être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Une copie de la délibération présentant le cachet de la préfecture (pour les personnes soumises à l'obligation de transmission) sera notifiée au coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les annexes 1 et 2 du présent avenant dûment complétées et signées.

La modification de la convention ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 4: AUTRES CLAUSES

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Yutz, le

Pour la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville (coordonnateur),

Le Président,

Pierre CUNY Maire de Thionville

Annexe 2
A l'avenant n°1 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'entretien des Berges de la Moselle

	Collectivité ou organisme	Nom du Maire ou Président	Adresse	Téléphone	Fax	Adresse e-mail	Trésorerie	Siret
	Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville	M. CUNY	Espace Cormontaigne 4 avenue Gabriel Lippmann CS 30054 57972 YUTZ Cedex	03 82 52 32 35	03 82 52 32 37		Trésorerie de Thionville Trois Frontières 35 avenue de Guise 57100 THIONVILLE	24570136200015
:	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	M. SPET	8 Rue du Moulin	03 82 83 21 57		marches.publics@arcmosellan.fr	Trésorerie de Hayange Place Nicolas Schneider BP 90165 57700 hayange	24570135400111

Point n° 9: AMENAGEMENT DU SITE DU MOULIN: Demande de subventions

Le parc de la Canner, siège des locaux de la CCAM, est un écrin de verdure présentant de nombreux atouts pédagogiques et touristiques, qu'il convient de développer progressivement, en particulier en améliorant les conditions d'accès et de desserte.

Par ailleurs, le regroupement de l'ensemble des services de l'Arc Mosellan devient essentiel à la fois pour améliorer l'accueil du public et optimiser le fonctionnement des services, réduire les coûts de fonctionnement, et l'utilisation des locaux. C'est pourquoi, le projet de rénovation de la maison Birck en maison communautaire a vu le jour. En effet, ce patrimoine a été jusque-là sous-exploité, alors qu'il présente un intérêt visuel, géographique et stratégique. Il s'inscrit dans la volonté de la CCAM de développer une image de marque, de proximité et accès sur l'authenticité.

En parallèle, la construction d'ateliers communautaires et l'extension du chantier d'insertion ont été étudiées pour permettre, d'une part, le développement du Chantier d'Insertion et d'autre part, la centralisation des services techniques en un même lieu, engendrant ainsi une plus grande cohérence d'organisation.

Le Chantier de l'Insertion tend à se développer au travers de projets d'accompagnement à l'insertion tels que la propreté ou la mobilité inclusive et solidaire. Pour l'année 2022, l'activité « réemploi » viendra d'ores et déjà compléter l'activité déjà assurée par le Chantier.

Ainsi, les locaux doivent être dimensionnés à la hauteur des projets de développement. Pour cela, il est nécessaire de disposer :

- d'un plateau technique « réemploi » avec la création d'un véritable atelier, spacieux et outillé ;
- de vestiaires « femme » ;
- d'espaces de travail permettant des réunions collectives, des temps de formations et d'entretiens individuels avec les personnels du chantier ;
- d'un espace de stockage des véhicules et du matériel suffisamment dimensionné.

L'opération, confiée à l'architecte THEIS en tant que maitre d'œuvre, représente un coût prévisionnel de travaux de 2.3M€ HT, décomposés comme suit :

- Tranche 1: Construction d'ateliers communautaires et extension du Chantier d'Insertion pour 1M€HT,
- Tranche 2 : Rénovation de la maison communautaire pour 1.3M€ HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établira de la manière suivante :

ESTIMATIF DE	S DEPENSES (€ HT)	ESTIM	ESTIMATIF DES RECETTES (€				
			ETAT				
Frais de maîtrise	225 400 €		(DETR pour la tranche	780 000 €			
d'œuvre			1 + DSIL pour la				
			tranche 2)				
Montant des	2 300 000 €	Subventionsà	Département	780 000 €			
travaux projetés		solliciter	(Ambition Moselle)				
			DECION CDAND				
			REGION GRAND	200.000.0			
Missions annexes	74 600 €		EST (Amélioration	200 000 €			
			du cadre de vie)				
		CCANA		940,000 6			
		CCAM		840 000 €			
TOTAL	2 600 000 €	TOTAL	OTAL				

Il sera décomposé comme suit :

TRANCHE 1						
ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)				
Frais de maîtrise d'œuvre	98 000 €		ETAT (DETR)	339 000 €		
Montant des travaux projetés	1 000 000 €	Subventionsà solliciter	Département (Ambition Moselle)	339 000 €		
Missions annexes	32 000 €					
		CCAM		452 000€		
TOTAL	1 130 000 €	TOTAL		1 130 000 €		

TRANCHE 2						
ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		€ HT)		
Frais de maîtrise	127 400 €		ETAT	441 000 €		
d'œuvre			(DSIL)			
Montant des			Département			
travaux projetés	1 300 000 €	Subventionsà	(Ambition Moselle)	441 000 €		
		solliciter				
			REGION GRAND			
Missions annexes	42 600 €		EST (Amélioration	200 000 €		
			du cadre de vie)			
		CCAM		388 000€		
TOTAL	1 470 000 €	TOTAL		1 470 000 €		

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des travaux suivant de l'opération :

Financement	€ HT	%	
ETAT	780 000 €	30.00 %	
Département	780 000 €	30.00 %	
REGION GRAND EST	200 000 €	7.69 %	
CCAM	840 000 €	32.31 %	
TOTAL	2 600 000 €	100 %	

- D'AUTORISER Monsieur le Président à préparer, passer et signer les marchés de travaux nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout avenant relatif aux marchés précités dont le montant n'excède pas 5 % des montants HT initiaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire àla réalisation effective de cette opération et à la mise en œuvre de toute procédure ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer tout document relatif à la conception des ouvrages ;
- D'ACTER le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Point n° 10: Points d'information et divers

Après avoir présenté les esquisses de la Maison Communautaire et des ateliers, le Président aborde les points suivants :

URBANISME

La Collectivité doit remettre un avis sur la déclaration simplifiée du PLU de Metzervisse. Après avoir consulté le Vice-président en charge de l'urbanisme, le Président propose de donner un avis favorable (parcelle 1A en A et mise à jour du tableau des servitudes).

MAISONS France SERVICES

Le Président propose une discussion aux membres du Bureau quant au soutien des Maisons France Services des 2 communes du territoire (Metzervisse et Guénange), dès que celles-ci auront respectivement transmis leur bilan de fonctionnement. Le débat s'ouvre par rapport à :

- la fermeture du/des bureau(x) de Poste que cela engendre dans la/les commune(s) voisine(s),
- l'opposition du précédent mandat sur le refus de faire passer la compétence MSAP (Maison de Service Accueil au Public) en demandant à présent une subvention.

VOIRIE D'ACCES AU MOULIN (sur l'arrière)

Les consultations de travaux sont en cours.

Le Président demande que le dossier soit envoyé en Mairie de Buding à Mrs GUTSCHMIDT et SCHIANO afin qu'ils prennent connaissance du plan d'aménagement de voirie.

MULTIACCUEIL DE KOENIGSMACKER

La consultation des travaux de construction du Multiaccueil de Koenigsmacker est en cours. Le permis de construire a été obtenu.

MULTIACCUEIL DE GUENANGE

L'inauguration se déroulera le samedi 04 décembre à 10h.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La Collectivité avait donné un accord de principe à la CAPdFT qui avait mis en place un Conseil de Développement partagé pour que l'Arc Mosellan puisse le rejoindre. Pour mémoire, le Conseil de Développement est constitué de citoyens, d'entrepreneurs, des responsables d'associations qui élisent un Président. Ensuite, les Présidents de chaque EPCI donnent des saisines au Président de ce Conseil de Développement (réflexion sur une thématique, le tourisme du secteur par exemple).

Le Président rappelle qu'à l'échelle du territoire, la CCAM possède un Conseil Local Agricole qui fonctionne, mais qu'en adhérant au Conseil de Développement, la Collectivité pourrait bénéficier d'une plus grande dynamique et des synergies à créer avec Thionville. Le Président sonde les avis des membres du Bureaux ceux-ci étant mitigés, le sujet sera rediscuté ultérieurement.

RESSOURCES HUMAINES

Mme Léa ANTOINE vient de prendre ses fonctions au poste de juriste et marché publics.

Mme Aude DANIELE vient de reprendre ses fonctions à temps partiel. Elle a en charge la responsabilité des travaux, de l'environnement et de l'énergie.

PERISCOLAIRE

La Collectivité recevra sous 10 jours l'Arrêté Préfectoral relatif au périscolaire, entérinant les modalités de répartition des communes de Monneren et Volstroff (délibération du 15 décembre 2020). Les communes concernées vont pouvoir émettre leurs titres.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à 20 heures et vingt-trois minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire Pierre TACCONI